

Direction : Social Santé Solidarité

hygiène

REF : HYG2009015

Signataire : DM

OBJET : Convention d'attribution de subvention entre la ville d'Aubervilliers et l'Agence nationale pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des chances - Coordination ASV - Exercice 2009 -

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le code de la santé publique,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2004-806 du 9 août 2004 relative à la santé publique,

Considérant que la ville mène depuis plusieurs années, notamment à travers les activités de son service communal d'hygiène et de santé, un programme d'ateliers santé ville,

Considérant les actions nouvelles ou à reconduire en 2009 dans le cadre de ce programme,

Considérant le projet de convention avec l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (ACSE) pour la poursuite de ces actions en 2009,

Considérant que l'ACSE apporte un soutien financier à hauteur de 90.000 € au titre de l'année 2009,

A l'unanimité.

DELIBERE :

AUTORISE monsieur le Maire à solliciter auprès de l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (ACSE) une subvention d'un montant de 90.000 € dans le cadre de l'action Ateliers Santé Ville en 2009, et à signer la convention correspondante.

Le Maire,

Jacques SALVATOR.